

AFFAIRE N° 30 - Création d'une voie nouvelle dans la Zone d'Entrepôt  
Chaudron. Acquisition d'un terrain de 1941 m<sup>2</sup> appartenant à la SERCA ( modifi-  
on du prix ).

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de votre précédente session ( affaire n° 27/4 ) vous avez approuvé le projet  
d'acquisition d'un terrain de 1941 m<sup>2</sup>, cadastré section BL n° 73 (partie), appartenant à la  
S.A., nécessaire à la réalisation d'une voie nouvelle reliant la cité Michel Debré à la  
Zone d'Entrepôt du Chaudron et prévue au Plan d'Urbanisme Directeur de 1970. Cette ac-  
tion devait s'opérer au prix de 13 587 Frs soit 7 Frs du mètre carré, sur lequel la  
S.A. avait donné son accord écrit.

Toutefois, cette Société m'a fait connaître depuis lors qu'il s'agissait là d'une  
de frappe, ses prétentions étant en réalité dix fois supérieures.

Après de nouvelles négociations, un accord a pu être conclu sur le prix forfait-  
aire de 100 000 Frs, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'au-  
toriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 100 000 Frs ainsi que des honoraires  
du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente correspondant.

La dépense sera imputée au chapitre 901 article 210 du budget communal.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

*est Vu*  
*Depuis le 7 septembre 1978*  
*bon le Préfet*  
*le Secrétaire Général,*  
*Signé: Patrice MAGNIER*  
*Le Directeur des Finances et des Collectivités locales*  
*Le Chef de Bureau Délégué*  
*J. LACOSTE*